

Onzième session du Conseil économique et social

Le 20 juin dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que la délégation du Canada à la onzième session du Conseil économique et social se composerait comme suit:

Chef de la délégation: l'honorable Alphonse Fournier,
ministre des Travaux publics.

Délégués suppléants: M. le docteur G. F. Davidson,
sous-ministre de la Santé nationale et du
Bien-être social;

M. A. F. W. Plumptre,
du ministère des Affaires extérieures;

M. Arnold Smith,
de l'ambassade du Canada à Bruxelles.

Divers fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances étaient également désignés pour assister à la session à titre de conseillers de la délégation du Canada.

Importance de la présente session

Cette session du Conseil économique et social s'est ouverte à Genève le 3 juillet. On prévoit qu'elle aura terminé ses travaux vers le 16 août. Le fait que le Gouvernement canadien y ait envoyé une aussi imposante délégation montre toute l'importance qu'il attache à cette session du Conseil. Bien que les travaux de la dixième session, dont un exposé sommaire a été publié dans le numéro d'avril de ce bulletin, aient été fructueux à plus d'un point de vue, l'étude de plusieurs problèmes importants est demeurée en suspens et a dû être remise à la prochaine conférence. Cette onzième session s'ouvre à un moment où la plupart des pays membres des Nations Unies veulent étudier de plus près, en fonction du côté péculiaire, l'utilité des diverses institutions spécialisées des Nations Unies; elle devrait donc permettre d'évaluer les travaux accomplis par cet organisme des Nations Unies dans le domaine des questions économiques et sociales envisagées à l'échelon international, d'étudier les fonctions qu'il pourra remplir le plus utilement à l'avenir et de déterminer le rôle que le Canada devra y jouer. Au cours des quatre dernières années, le Conseil a arrêté ses méthodes d'organisation et de procédure de façon à assurer la coordination de ses divers rouages; il a entrepris certaines études et amorcé nombre de débats sur des questions économiques et sociales d'intérêt mondial. Le moment est maintenant venu d'examiner une à une ces diverses formes d'activité afin de déterminer celles qui sont efficaces, celles qui pourraient être améliorées et celles qui sont nettement stériles, tout au moins en ce qui concerne l'avenir immédiat.

Depuis la création du Conseil, le Canada n'a cessé de souligner l'importance du Conseil économique et social comme centre coordonnateur des nombreuses activités des Nations Unies et des institutions spécialisées sur le plan économique et social. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce sens et le Gouvernement canadien se propose de favoriser la tendance vers une coordination suffisante, sans perdre de vue la nécessité de conserver à ces institutions leur caractère semi-autonome.